COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 30/09/24

<u>Présents</u>: MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président), R. PANARIELLO, L. JOUBERT (Vice Président), MME RUPERT),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

MODIFICATIONS DES CALENDRIERS

JEUNE ESPOIR MANTAISE:

Le club souhaite engager des équipes U14, U15 et U16.

La Commission précise qu'il faut un nombre de licenciés suffisant pour s'engager, et qu'elle est en attente d'une convention de la mise à disposition d'installations pour la saison.

U16

520105 Le MESNIL ST DENIS ASL

Le Club souhaite engager une 2ème équipe U16. La Commission va étudier la possibilité.

U15

551386 ES PERRAY FOOTBALL

Le club souhaite engager une équipe U15 et désengager sa U16. La Commission vous intègre en U15 poule A et votre premier match, ci-dessous, a lieu dès samedi :

U15-A DU 05/10/2024

29613191 BREVAL LONGNES FC 1 / PERRAY FOOTBALL ES 1

FORFAIT GENERAL

SENIORS

D5-A MANTES USC 1

VETERANS

D5-B BOUAFLE/FLINS ENT. 31

U18

D3-A ACHERES FC 21

U16

D4-C ES PERRAY FOOTBALL 21

MARLY LE ROI US 22 MAGNY 78 FC 21

U15

D1-A INTERFOOT 78 1

U14

D4-A MANTES USC 21

ISSOU AS 21

D4-C CARRIERES GRESILLONS 22

D4-D PECQ US LE 22

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D4-C DU 29/09/2024

28221001 COIGNIERES FC 1

U14

D4-A DU 28/09/2024

28252765 ISSOU AS 21

D4-E DU 28/09/2024

29561581 COIGNIERES FC 21

FORFAITS NON AVISES
IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-A DU 29/09/2024

29535218 LIMAY ALJ 2

U16

D4-C DU 29/09/2024

29722200 COIGNIERES FC 21

D2-B DU 29/09/2024

28253438 VELIZY ASC 21

U15

POULE A DU 28/09/2024

29613189 BONNIERES FRENEUSE FC 1

POULE C DU 28/09/2024

28408756 CARRIERES GRESILLONS 21

FORFAITS AVISES
2EME FORFAIT

SENIORS

D5-A DU 29/09/2024

29535216 MANTES USC 1

U15

POULE A DU 28/09/2024

29613187 INTERFOOT 78 1

U14

D4-A DU 28/09/2024

28252764 MANTES USC 21

FORFAITS AVISES
IER FORFAIT

U16

D4-A DU 29/09/2024

29721936 INTERFOOT 78 21

D4-B DU 29/09/2024

29722068 ENT. MEZIERES EPONE 22

D4-C DU 29/09/2024

29722199 JOUY EN JOSAS US 21 29722202 MAGNY 78 FC 21

U14

D4-D DU 28/09/2024

29561279 CARRIERES GRESILLONS 22

29606988 PECQ US LE 22

FUTSAL

D1 DU 28/09/2024

29608721 ATFC 1

FORFAIT COUPES NON AVISÉS

VETERANS

29476233 CERNAY LA VILLE AS 31

FORFAIT COUPES AVISÉS

VETERANS

CY 29/09/2024

29476201 ANCIENS DU MANTOIS 31

29476205 TRAPPES ES 32

29476217 BOUAFLE/FLINS ENT. 31

29476221 GAZERAN 31

MATCHES REMIS

A JOUER LE 19/10/2024

SENIORS F

D1-A

29562069 RAMBOUILLET YVELINES 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1 29562070 CHANTELOUP LES V. US 1 / ELANCOURT OSC 1

A JOUER LE 02/10/2024

CY U16

29236993 FOURQUEUX AS 21 / CONFLANS FC 22

En application de l'article 4 « Calendrier » du Règlement de la Compétition, la Commission dit match à jouer le Mercredi 02/10/2024 à 19H à FOURQUEUX.

A JOUER LE 26/10/2024

U15

POULE B

29613418 VELIZY ASC 1 / POISSY FC 2

A JOUER LE 27/10/2024

SENIORS

D1-A

28214792 MUREAUX O.F.C. LES 2 / MARLY LE ROI U.S. 1 28214796 AUBERGENVILLE F.C 1 / POISSY FC 1

D2-A

28219136 PLAISIROIS F.O. 1 / VELIZY ASC 1

28219141 MARLY LE ROI U.S. 2 / VILLENNES ORGEVAL 1

D2-B

28219268 VALLEE 78 F.C. 1 / EPONE U.S.B.S. 1 28219273 MAUREPAS AS 1 / MUREAUX O.F.C. LES 3

D3-A

28219404 SARTROUVILLE ES 2 / CARRIERES S/SEINE US 1

D4-A

28220845 OLYMPIQUE MANTES FC 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1 28220848 A.S. BUCHELOISE 2 / CS ROSNY FOOTBALL 2

A JOUER LE 02/11/2024

U15

POULE B

29613415 HOUILLES A.C. 1 / VELIZY ASC 1

POULE C

29566180 HOUILLES A.C. 2 / RAMBOUILLET YVELINES 2

U14

D4-A

28252762 VILLENNES ORGEVAL 23 / AUBERGENVILLE F.C 21 28252763 BREVAL LONGNES F.C. 21 / MUREAUX O.F.C. LES 22 28252767 A.S. BUCHELOISE 21 / LIMAY ALJ 23

A JOUER LE 03/11/2024

U16

D3-A

28253583 BREVAL LONGNES F.C. 21 / ANDRESY F.C. 21

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D1-A

28214795 BAILLY NOISY SFC 1 / HARDRICOURT US 2

D2-A

28219141 MARLY LE ROI US 2 / VILLENNES ORGEVAL 1

COURRIERS

529719 CHANTELOUP LES V. US

Pris note de votre courrier.

La Commission vous avait donné une solution afin de vous affranchir de l'accord des clubs adverses et de faire jouer tous vos matches sur le terrain synthétique.

Votre nouvelle demande :

U14 D4-B à 12H30 : cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

Les U15 et U14-D3 jouant aux heures officielles de 14H.

560668 AS JEUNESSE D'ACHERES

Pris note de votre courrier annonçant une réunion avec la Municipalité. La Commission est en attente d'un document officiel de la Mairie indiquant où auront lieu vos matches, avant le vendredi 04/10 à 12H sous peine d'être désinscrit des compétitions.

CY U16 DU 22/09/24

29236977: MONTESSON US 22 / MONTIGNY LE BX AS 22

Suite au forfait de MAUREPAS AS 21, le 1er match de l'année de l'équipe 1 de MONTIGNY LE BX AS 22 n'a pas pu se dérouler, par conséquent, conformément à l'article 10 du RS D.Y.F., le match de l'équipe 2 cité en référence aurait du être reporté, ce qui n'a pas été fait. La Commission décide donc de qualifier les 2 équipes. MONTESSON US 22 ET MONTIGNY LE BX AS 22.

CY U16 DU 22/09/24

29237003 : CELLOIS CS 22 / PLAISIROIS FO 21

Suite au forfait de ST ARNOULT FC 21, le 1er match de l'année de l'équipe 1 de CELLOIS CS 22 n'a pas pu se dérouler, par conséquent, conformément à l'article 10 du RS D.Y.F., le match de l'équipe 2 cité en référence aurait du être reporté, ce qui n'a pas été fait. La Commission décide donc de qualifier les 2 équipes, CELLOIS CS 22 ET PLAISIROIS FO 21.

542759 HOUDANAISE REGION FC

Le club demande pour son équipe U14 D4-E de prendre la place de l'exempt dans la même poule afin d'avoir une meilleure alternance. La Commission va étudier la possibilité.

530264 VIROFLAY USM

Le club nous informe de l'indisponibilité de son terrain, utilisé par la ville pour un Aquathlon, dimanche 06/10 jusqu'à 13h.

Il propose l'organisation suivante :

- VET D5-D DU 06/10/2024

29456165 VIROFLAY USM 31 / BOIS D'ARCY AS 33

À 13h10 au lieu de 9h30

Refus de BOIS D'ARCY qui propose l'inversion.

Accord écrit de VIROFLAY.

La Commission donne son accord pour l'inversion.

- U16 D2-B DU 06/10/2024

28253426 VIROFLAY USM 21 / HOUDANAISE REGION FC 21

À 15h au lieu de 13h

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

- D2-A DU 06/10/2024

28251597 VIROFLAY USM 21 / BUCHELOISE AS 21

À 17h au lieu de 15h

Refus de BUCHELOISE.

Nouvelle proposition de VIROFLAY pour jouer le match à 13h15. La Commission donne son accord.

DEMANDES

CDM

D1-A DU 13/10/2024

28234750 VILLEPREUX FC 5 / VILLIERS LE MAHIEU AS 5

Demande du club pour jouer à 11H30.

Cet horaire n'étant pas dérogatoire, la Commission est en attente de l'accord de VILLIERS LE MAHIEU.

VETERANS

VET D2-A DU 27/10/2024

28231423 MAISONS LAFFITTES FC 31 / TRIEL AC 31

Les 2 clubs souhaitent reporter ce match au 03/11.

En raison de la densité de matches à reprogrammer par saison, la Commission maintient la date du 27/10/2024.

U16

D3-B DU 06/10/2024 28253660 BOUGIVAL FOOT 1 / VSCI 1

Le club ayant deux matches à la même heure, demande de jouer à 11h

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

D4-C DU 06/10/2024 29722190 CHATOU AS 23 / TRAPPES ES 23

CHATOU nous informe que le match ne pourra avoir lieu car les terrains sont occupés toute la journée, et il ne pourra pas être inversé non plus car TRAPPES ne peut pas les accueillir.

La Commission reporte ce match à une date ultérieure.

D4-B DU 22/12/2024 29722104 CELLOIS CS 2 / FOURQUEUX AS 2

CELLOIS ayant deux matches à 13H, demande de jouer à 11H.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

U14

D2-A DU 05/10/2024

28283311 MONTESSON US 21 / CARRIERES S/S US 21

Les installations de MONTESSON étant fermées, demande du club pour inverser le match.

En attente de l'accord de CARRIERES S/S avant Vendredi 04/10 à 12H.

D4-C DU 05/10/2024

29561283 ST GERMAIN EN LAYE 2 / VSCI 1

En raison de l'occupation des installations, demande du club pour iouer à 14H30.

Cet horaire n'étant pas dérogatoire, le Commission est en attente de l'accord de VSCI pour Vendredi 04/10 à 12H.

D4-B DU 28/09/2024

29558026 CHANTELOUP LES V. US 2 / HOUILLES AC 4

Le match n'ayant pas pu avoir lieu en raison de l'indisponibilité du terrain, les deux clubs se sont mis d'accord pour jouer le 19/10/2024 à

Cette date étant une journée de Coupe des Yvelines, la Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

FUTSAL

D1 DU 18/10/2024

29608731 CBPS 78 1 / ANDRESY AS FUTSAL 1

CBPS nous informe de l'indisponibilité du gymnase à cette date (document de la mairie reçu).

La Commission dit match inversé (aller/retour).

CC SENIORS

POULE UNIQUE DU 13/10/2024

29702386 VINSKY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2
Suite à l'indisponibilité du terrain, demande du club pour jouer ce

match à 13H.

maich ล างค. Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

500650 VERSAILLES 78 FC

Le club demande à faire jouer ses U16 D1 à 12h, compte tenu du nombre important de rencontres chaque week-end. Les matchs sont planifiés à 9h30, 12h, 14h, 16h.

La Commission donne son accord.

500634 RAMBOUILLET YVELINES FC

Le club demande à faire jouer ses VETERANS à 9h, pour enchaîner à 11h avec les U16, puis à 13h avec les U18.

La Commission donne son accord.

508713 MARLY LE ROI US

Demande du club pour avancer les débuts de rencontres des U18 D1 et U16 D2 à 12h30 au lieu de 13h pour l'échauffement des SENIORS à 15h

La Commission donne son accord.

ENGAGEMENTS

FOOT LOISIR + 45 ANS

Réunion prévue pour tous les clubs engagés et intéressés :

LE JEUDI 3 OCTOBRE 2024 À 19H AU DISTRICT.

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du Lundi 30 Septembre 2024. Vous pouvez y accéder en cliquant ici.

CY VETERANS 2EME TOUR

Dimanche 20 Octobre 2024

Exempt: JOUY EN JOSAS US 31

CC VETERANS

1ER TOUR

Dimanche 20 Octobre 2024

Pas d'exempt

*C*Y U15

1ER TOUR

Samedi 19 Octobre 2024

Exempt: CS ROSNY FOOTBALL

CY U14

1ER TOUR Samedi 19 Octobre 2024

Pas d'exempt

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

LIEN ► INSTALLATION FMI (FFF.FR)

SENIORS

D3-B DU 29/09/2024

28219534 PECQ US LE 1 / ENT. MAULE-MEZIERES 1

Pris note du rapport de Le Pecq.

La Commission sanctionne l'équipe de LE PECQ d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-B DU 22/09/2024

28222754 ANDRESY F.C. 1 / CONFLANS F.C. 3

Pris note du complément de rapport d'ANDRESY.

La Commission annule l'amende parue dans le journal YF 1815.

U15

POULE C DU 21/09/2024

28408756 CARRIERES GRESILLONS 1 / POISSY FC 1

Pris note du rapport de CARRIERES GERSILLONS.

La Commission rappelle que la FMI doit être réalisée même en cas de forfait d'une des équipes.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

POULE D DU 21/09/2024

28408804 RAMBOUILLET YVELINES 1 / MAUREPAS AS 1

Pris note du rapport de RAMBOUILLET.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D1-A DU 28/09/2024

28215776 VILLENNES ORGEVAL 21 / E. S. GUYANCOURT F. 21

Pris note du rapport de VILLENNES.

La Commission sanctionne l'équipe de VILLENES ORGEVAL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D2-A DU 28/09/2024

28283306 SAINT GERMAIN 21 / US MONTESSON 21

Pris note du courrier de ST GERMAIN.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D3-B DU 21/09/2024

28283571 CARRIERES GRESILLONS 21 / SARTROUVILLE ES 22

Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-D DU 21/09/2024

29606983 CHESNAY 78 F.C. LE 21 / NEAUPHLE-PONT. 22

Pris note du rapport de NEAUPHLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

SENIORS F

D1-A DU 28/09/2024

29562065 CS ROSNY FOOTBALL 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel indiquant l'impossibilité d'affecter un carton blanc..

Le disfonctionnement va être remonté à FFF.

FUTSAL

D1-A DU 26/09/2024

29608722 CFC 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY U18

POULE UNIQUE DU 22/09/2024

29237640 A.S. BUCHELOISE 21 / HOUILLES A.C. 23

Pris note du rapport de HOUILLES.

La Commission sanctionne l'équipe de HOUILLES d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY U16

POULE UNIQUE DU 22/09/2024

29236968 NEAUPHLE-PONT. 21 / LIMAY ALJ 22

Pris note du rapport de NEAUPHLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

VETERANS

D4-A DU 15/09/2024

28248480 CARRIERES GRES. 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31 La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 22/09/2024

28248655 VERSAILLES ESTRELA 31 / BOUGIVAL FOOT 32 La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non

utilisation de la FMI.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 29/09/2024

29476215 VILLENNES ORGEVAL 31 / VESINET F.C. 31

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

utilisation de la Fivil

POULE UNIQUE DU 29/09/2024

29476231 F.C. ACHERES 31 / AUTEUILLOIS A.S. 31
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non

utilisation de la FMI.

CY U16

POULE UNIQUE DU 22/09/2024

29237003 CELLOIS CS 22 / PLAISIROIS F.O. 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D4-A DU 29/09/2024

29721938 VILLENNES ORGEVAL 22 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21

La Commission demande à BOUAFLE un rapport concernant la

non utilisation de la FMI.

D4-B DU 29/09/2024

29722072 CELLOIS CS 22 / BOUGIVAL FOOT 22

La Commission demande à BOUGIVAL un rapport sur la non

utilisation de la FMI.

U14

D1-A DU 28/09/2024

28215776 VILLENNES ORGEVAL 21 / E. S. GUYANCOURT F. 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-D DU 21/09/2024

29606986 VILLENNES ORGEVAL 22 / MARLY LE ROI U.S. 22

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

YVELINES FOOT N° 1816 7 Mardi 1^{er} octobre 2024